



**Fondation pour la Santé
du Nord de Lanaudière**

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Version originale adoptée le 15 février 2018

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE**

Tout le personnel, les bénévoles, les administrateurs et les représentants de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière (ci-après nommée : FSNL) s'engagent à respecter les principes, les lignes de conduite et les pratiques contenus dans le présent code dans leur relation avec les donateurs actuels ou potentiels.

Pratique de collecte de fonds

Mettre en œuvre des pratiques de collecte de fonds qui respectent les droits des donateurs à une information correcte et au respect de leur vie privée.

Gestion des fonds

Gérer d'une manière responsable les fonds que les donateurs confient à la FSNL et produire des rapports exacts et complets sur les affaires financières.

Vie privée et confidentialité

Les informations recueillies et conservées dans les bureaux de la FSNL, les systèmes de données/voix et les listes contenues dans les fichiers électroniques et papiers peuvent inclure des données sur les donateurs, les bénévoles, le personnel, des entreprises, des fondations privées, d'autres organismes affiliés et des partenaires.

L'accès à ces bases de données et fichiers est limité aux personnes à l'intérieur de la FSNL ayant « un intérêt légitime dans la collecte de fonds » et ayant besoin de consulter le dossier d'un donateur ou donatrice pour remplir leurs responsabilités professionnelles à l'appui des activités continues de la FSNL. Ces personnes sont : le personnel ou les contractuels, les bénévoles ou toutes autres personnes autorisées ayant accès à une telle information. Ces informations sont donc strictement confidentielles. Les donateurs peuvent consulter leur propre dossier et en contester l'exactitude.

Liste des donateurs

Ne pas louer, partager ou vendre à toute personne ou organisme la liste des donateurs.

Anonymat

Respecter l'anonymat des donateurs qui en font la demande.

Consultation d'un tiers

Encourager les donateurs à demander les conseils d'un tiers s'il y a des raisons de croire qu'un don éventuel pourrait influencer considérablement leur situation financière ou leur revenu imposable.

Honnêteté et intégrité

Agir avec honnêteté, intégrité et en conformité avec toutes les lois pertinentes.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

Sollicitation

Cesser de solliciter un donateur potentiel qui considère que la sollicitation constitue du harcèlement ou une pression excessive.

Conflit d'intérêts

Déclarer immédiatement à la direction générale de la FSNL tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts.

Il existe trois types de conflit d'intérêts :

- le conflit réel est une situation dans laquelle une personne peut privilégier son intérêt personnel au détriment des intérêts de l'organisation qu'elle a pour mandat de préserver dans le cadre de ses fonctions;
- le conflit potentiel est une situation susceptible de se produire, mais qui ne l'est pas encore dans la mesure où la personne n'a pas encore assumé les fonctions ou pris les responsabilités qui pourraient placer ses intérêts personnels en concurrence avec ceux de l'organisation;
- l'apparence de conflit est une situation qui pourrait raisonnablement être interprétée par l'opinion publique comme susceptible d'un conflit réel. Le conflit n'est que possible, car aucun intérêt personnel suspect n'a pu être prouvé.

Par exemple, le personnel, le bénévole ou le représentant ne peut pas accepter ou convenir d'accepter un cadeau, un privilège ou une faveur d'une personne qui est susceptible de le placer en situation de conflit ou d'influencer en faveur d'une personne, une décision qu'il est appelé à prendre dans l'exercice de ses activités pour le compte de la FSNL.

L'acceptation d'un cadeau, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre bénéfice est admissible si:

- la valeur est minime et si cela se produit rarement (objets promotionnels peu coûteux, repas légers, souvenirs non-monnayables);
- l'offre se produit lors d'une activité ou d'un événement lié à l'exercice des fonctions officielles de l'employé visé;
- cela ne compromet ou ne semble pas compromettre, en aucune façon, l'intégrité de l'employé concerné ou de la FSNL.

Politique d'acceptation des dons

N'accepter aucun don qui ne respecte pas la politique d'acceptation des dons adoptée par le conseil d'administration de la FSNL. Les cas particuliers doivent être soumis au conseil d'administration qui prendra la décision.

Information relative au don

Fournir au donateur des informations exactes et complètes en ce qui a trait à tous les aspects de son don.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

Courtoisie et politesse

Faire preuve de courtoisie et de politesse dans toutes les communications, qu'elles soient écrites ou verbales.

Valeurs

Faire vivre quotidiennement les valeurs de la FSNL, soit : le dynamisme, l'engagement, l'équité, l'intégrité et la transparence ainsi que le respect.